

Autopsie de 3 accidents similaires contre arbres sur la **même** route dans la **même** année dans l'Yonne - 6 morts

Les arbres, les raisons, les solutions

8 -1- 2020

Jacques ROBIN ingénieur routier, accidentologue - jacques.-robin@orange.fr

Au cours de l'année 2019, six tués contre arbres sur la RD 943 à Briennon-sur-Armançon (Yonne) dans trois accidents **similaires sur au moins 6 points** : **des jeunes** 17, 20, 20, 21, 25 et 28 ans, **la nuit**, **ligne droite**, **perte de contrôle**, **vitesse excessive**, alignement d'**arbres très proches**, peut-être **alcool et la drogue** (au moins sûr pour l'un)

- 25 décembre – 2 tués – femme 17 ans conductrice sans permis – homme 25 ans – 5h20 matin – vitesse, drogue, alcool

- 27 juin 2019 – 3 tués une femme et deux hommes 20, 20 et 21 ans d'années - 3 heures du matin - sortie de route contre un arbre - vitesse excessive.

- 15 janvier 2019 - 1 tué 28 ans, 3 blessés graves 22, 23 et 36 ans,, sortie de route contre un arbre, rebond vers la gauche sur un deuxième arbre - 22 h



Solution glissières ? Pour de telles routes où les arbres sont très proches de la chaussée, la pose de glissière n'est pas une solution, car cela ne fait que **remplacer un danger par d'autres dangers.**



Les glissières très proches de la chaussée présentent un grand danger pour les motards.

D'autre part, la glissière posée devant les arbres réduirait d'autant la largeur d'accotement déjà peu large, ne permettant plus de ce fait, aucun rattrapage pour une voiture en cas de déviation de trajectoire. Une telle glissière trop proche ferait ricocher brutalement la voiture heurtante sur la voie de gauche avec un risque de collision frontale.

Pour qu'une glissière fonctionne et amortisse correctement la voiture sans la faire rebondir brutalement elle doit disposer de près d'un mètre en arrière pour pouvoir d'incliner.



80 tués par an contre les glissières

Il ne faut pas perdre de vue que les glissières constituent par elles-mêmes un obstacle dangereux : environ 80 personnes sont tuées tous les ans par des chocs contre des glissières.



Extraits du **Guide** d'Aménagement des Routes Principale (ARP) du SETRA (**CEREMA** actuel), chapitre 8.2 : *Les glissières doivent être implantées à distance des voies de circulation de façon à respecter les dégagements de sécurité nécessaires. (...) Les supports des glissières de sécurité et les éléments de glissement constituent des obstacles particulièrement agressifs pour les usagers qui circulent en deux-roues*



Solution abattage ? Pas convenable pour des beaux alignements.

Lorsque l'on est en présence de très beaux alignements en bonne santé, **comme c'est le cas ici** de la RD 943 dans l'Yonne, **la solution de l'abattage n'est pas une solution convenable**, contrairement aux arbres isolés ou rabougris ou malades pour lesquels il est criminel de les conserver.

La solution est de faire prendre conscience du danger au conducteur et de fournir aux passagers la légitimité d'influencer le conducteur

Dans les trois accidents ci-dessus, les conducteurs étaient jeunes, ils étaient mal informés du danger. Beaucoup de jeunes conducteurs considèrent tacitement que les routes ont été construites avec les normes permettant d'y rouler sans danger, que les voitures également ont toutes les garanties pour rester sur la chaussée, ils considèrent qu'ils ont obtenu leur permis de conduire après un jugement de leurs compétences et qu'il n'y a donc pas de danger, sinon on le leur aurait dit.

Nous y sommes : IL FAUT LEUR DIRE, il faut informer de la dangerosité particulière d'une route, il faut informer que "les arbres que vous voyez là devant vous présentent un danger et ne permettent pas de rouler à 80 km/h (et a fortiori non plus à 90 ou 100) : "cette route sort de vos normes habituelles".

Il faut signaler "arbres-danger-ralentir". Des esprits chagrins s'empresseront de dire que c'est débile de signaler la présence des arbres puisqu'on les voit.



Certes, **c'est bête à dire, mais il faut leur signaler que cette portion de route sort des normes**, et cette information agira d'une part sur le conducteur, mais également sur les passagers, souvent plus jeunes, qui n'osent pas ou ne pensent pas dire au conducteur de ralentir car ils savent qu'il leur répondra "c'est une route à 80, donc je peux rouler à 80, à 90, à 100", sous-entendu "je suis dans les normes". Il faut qu'il sache et que les passagers aient la légitimité lui dire : "non, tu vois bien c'est marqué "arbres – 60" ou "arbres – ralentir"".

Il faut fournir aux passagers, souvent plus jeunes, la légitimité d'influencer le conducteur et de lui dire : "ralentis, tu vois bien c'est marqué "arbres – ralentir"

Pour des beaux alignements réguliers : limiter la vitesse à 60, c'est supportable sur de courtes longueurs (1 ou 2 km), indiquer impérativement la raison : arbres



Réaliser des bandes rugueuses sur toute la largeur

Pour les groupes d'arbres moins réguliers répartis sur des distances longues : ces panneaux "arbres" répétés souvent

- pour faire prendre conscience du danger au conducteur
- pour permettre aux passagers d'influencer le conducteur



Possibilités supplémentaires :



Ce n'est pas tout, c'est encore insuffisant, on peut faire un pas de plus.

Rendre impossible le dépassement de la vitesse de 80 km/h par les jeunes à qui l'on prête le voiture, en leur rendant impossible de déconnecter le limiteur à la valeur choisie par les parents, par exemple 80 ou 82.

Ce n'est pas tout, c'est encore insuffisant car chez des jeunes en groupe, en situation festive, la prudence et le respect des conseils ne tiennent pas devant l'idée qu'on est immortel, devant la recherche du plaisir de rouler vite, devant l'assurance totale que l'on est apte à conduire vite. Il faut donc une impossibilité matérielle de rouler vite par connexion permanente du limiteur de vitesse et non labile comme actuellement où le limiteur se déconnecte à chaque arrêt de moteur, par exemple si l'on s'arrête une minute sur une aire d'arrêt à la campagne ou à un commerce en ville puis qu'on oublie de le reconnecter.

Pour cela je fais appel aux constructeurs de voitures et à la Commission européenne qui a, dans ses attributs, la normalisation des voitures, je propose de permettre au propriétaire d'une voiture de bloquer, par un code que lui-seul connaît, le limiteur de vitesse en connexion permanente au niveau qu'il désire, par exemple à 80 ou 82 km/h. Cette automaticité de fonctionnement du limiteur peut ainsi rester plusieurs jours au gré du propriétaire, sans se déconnecter lors de l'extinction du moteur. De cette façon, il pourra, être certain que ses enfants qui prennent la voiture, ne feront pas d'excès de vitesse.

C'est encore insuffisant, mais sans solutions pour certains points.

C'est insuffisant pour ce qui concerne les prises de risque volontaires de certains jeunes, l'alcoolémie, la drogue, la fatigue la somnolence après la discothèque la nuit, la certitude d'immortalité ou au contraire l'acceptation de la mort, sans penser au handicap pérenne ni, pour les filles, à l'intégrité physique et au défiguration, Je pense que c'est là qu'il y a quelque chose à creuser.

Pour consulter le dossier complet sur les arbres au bord des routes,

cliquer sur : [Arbres et routes](#)

Fin

jacques.-.robin@orange.fr